

Jun 2024



*Serre-Ponçon, c'est l'histoire désormais légendaire d'un lac posé au milieu des montagnes des Alpes du sud. Une découverte chaque jour renouvelée à travers 5 randonnées et 5 sites panoramiques. Transferts assurés en minibus.*

**LIEU :** Vallée de Serre-Ponçon, entre Montagne du Parpaillon et Parc National des Écrins,

**DATE :** du dimanche 02, au samedi 08 juin 2024,

**DURÉE :** 5 jours de randos à la journée, 6 nuits,

**ENCADREMENT :** Denis KEMPF, accompagnateur en montagne diplômé d'état, 06 89 24 81 15

**MAIL :** [sejours.atlas@gmail.com](mailto:sejours.atlas@gmail.com)

**NIVEAU :** moyen, pouvant randonner 5 heures/ dénivelé positif entre 300 et 600 m environ.

**HÉBERGEMENT :** Hôtel-Club à Réallon, en chambre confortable de 2 personnes, avec sanitaire individuel

**GROUPE :** 6 à 8 personnes,

**PORTAGE :** vous portez vos affaires pour la journée avec le pique-nique.

**CARTOGRAPHIE :** IGN TOP 25/3536 et – Embrun

### VOUS ALLEZ ADORER

un petit groupe limité à 8 personnes

Le transport en minibus : votre véhicule reste au parking.

Un programme très accessible et très panoramique.

**TARIF : 835 € par personne**

#### Le prix comprend

- L'hébergement en Hôtel-Club, en chambre de 2 avec sanitaire (wc, douche, lavabo)
- L'encadrement par 1 accompagnateur en montagne diplômé d'état
- les transferts en minibus de l'hôtel au lieu de randonnée,
- La pension complète du jour 1 dîner, au jour 7 matin, pique-nique tous les midis, vin compris le soir
- accès à l'espace détente de l'Hôtel (sauna et Douche sensorielle)

#### Le prix ne comprend pas

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de séjour
- Les assurances annulation et rapatriement
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

## PROGRAMME DU SÉJOUR

**Dim 02/06** Rendez-vous 18h00, Hôtel Club \*\*\* *Le balcon des Écrins*, à Réallon station  
Installation, présentation du programme du séjour, dîner, et nuit

**Lundi 03/06** Réallon station 1550m – Le Serre du Mouton 1940m – retour station

Première découverte du site à proximité de votre hébergement avec à la clé, un point de vue surplombant sur l'ensemble du bassin de la Durance et le lac de Serre-Ponçon.

*Durée : 4h - dénivelé +400 /- 400 – 8 km*

**Mardi 04/06** Le sentier du littoral, entre la baie St Michel et la baie de Chanteloube

Allons voir Serre-Ponçon de plus près! nous passerons la journée au bord du lac, de crique en crique en admirer toute la splendeur, entre les baies de Chanteloube et la baie St Michel.

*Durée : 4,5h - dénivelé +350m /-350m – 12,8 km*

**Merc. 05/06** Vallée des Orres – circuit des Gaillards et Costias

Changement de versant. Au départ du hameau des Manins, dans la vallée des Orres, nous vous proposons un circuit à la fois champêtre et forestier. Perspectives magnifiques et apaisantes sur le lac.

*Durée : 4,5h - dénivelé +510m /-510m – 12,7 km*

**Jeudi 06/06** Vallée de Crots – Les Sources de Naton

La vallée de Crots recèle des itinéraires révélant une nature luxuriante et variée. Celui des Sources de Naton vous surprendra.

*Durée : 4,5h - dénivelé +650m /-650M – 12,7 km*

**Vend 07/06** Entre Durance et Ubaye – le circuit du Morgonnet

La crête du Morgonnet s'avance tel un cap sur le lac de Serre-ponçon, entre Ubaye et Durance. Depuis le sommet nous jouissons d'un dernier et splendide point de vue.

*Durée : 4h - dénivelé +460 /-460m – 10 km*

**Samedi 08/06** Fin du séjour après le petit déjeuner

*La durée des randonnées est donnée sans additionner les temps de pauses ; les dénivelés sont précisés à titre indicatif et peuvent varier suivant les cheminements empruntés et la forme physique des participants.*

**Samedi. 06/04** Fin du séjour après le petit déjeuner

*Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants. Les dénivelés sont donnés à titre indicatif, ils seront plus ou moins atteints.*

## L'EQUIPEMENT

- Sac à dos de contenance 30 à 40L
- Des vêtements adaptés aux conditions printanières en montagne :  
Tee-shirts manches longues, et manches courtes, respirant pour permettre l'évacuation de la transpiration.  
Doudoune ou veste chaude, Pantalon de randonnée, short  
1 Couche intermédiaire pour apporter de la chaleur type fibre polaire,  
Option : 1 Veste imperméable type Goretex idéale pour protéger des intempéries. La cape de pluie
- Bonnet, gants, tour du cou,
- Lunette de soleil. Crème solaire.
- Chaussures de randonnée montantes et imperméables
- Gourde 1l minimum + thermos
- Pharmacie personnelle avec ordonnance
- Vos affaires semaine (trousse de toilettes légère, sous-vêtements, vêtements de change, 1 frontale)
- Couteau, fourchette. Boite type Tupperware, gobelet
- Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne
- Papiers d'identité + argent et CB
- Vos serviettes de toilettes
- Un maillot de bains pour l'espace bien être

**Pour votre confort et votre sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, sac à dos, chaussures.**

## RENDEZ-VOUS, DISPERSION, REJOINDRE LE POINT DE DÉPART

**Arrivée : Dimanche 02/06/2024** A 18H à l'Hôtel Club ★★★ le Balcon des Écrins 462 Charrière grande de Pra Goudin, Station de Réallon - 05160 REALLON - <https://www.lebalcondesecrins.com/>

**Départ : Samedi 08/06/2024** dispersion après le petit déjeuner vers 9H de l'Hôtel Club

### POUR VENIR A L'HOTEL :

#### EN VOITURE

- Depuis Paris : Par autoroute **A6** jusqu'à Lyon, autoroute **A43** jusqu'à Grenoble, la **N85** jusqu'à Gap, et la **N94** jusqu'à Chorges. De là, prendre direction Parc National des Écrins, Réallon, St Apollinaire par la **D9**, jusqu'à Réallon Station
- Depuis Briançon : **N94** jusqu'à Savines le Lac, traversée lac de Serre-Ponçon, puis direction Parc National des Écrins, Réallon par la D41
- Pour les conditions de circulation : [infos route 05](#) (état des routes, travaux, enneigement, webcams...)

#### PAR LE TRAIN

##### Venir depuis Paris

- Train de nuit Paris – Briançon – arrêt en gare de Chorges
- TGV Paris - Marseille, puis TER Marseille – Gap - Chorges
- TGV Paris - Valence, puis bus Valence – Gap- Chorges

#### FORMALITES

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité + carte sécurité sociale
  - RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
  - L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.
- Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

#### ASSURANCES ET ANNULATION

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait.

Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

#### CONTRATS ASSURANCES

**Assistance rapatriement - frais de secours : 1 %** du prix du séjour

**Annulation + bagages : 2, 8 %** du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation.

#### LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

*En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :*

*La Société Médiation Professionnelle [www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr) 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux*

